

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MINOT Christian, Maire ;

OPSOMER Blandine, FLAMBARD Philippe, adjoints

Conseillers municipaux : ANGOT Eric, AVEQUE, Christine, BATAILLE Sandrine, BOULLY Grégory, FERON Cécile, FINDINIER Aurélie, HÉLÈNE Jean-Paul, LESAUVAGE Gladys, MARCHIS Alain, TROUSSEL Catherine,

Absents excusés : Jean-Claude AUBIN et Antoine PILLIE

Pouvoir : Jean-Claude AUBIN avait donné pouvoir à Blandine OPSOMER

Blandine OPSOMER est nommée secrétaire de séance.

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal,
du mardi 05/05/2026 – 19h30 à la mairie**

Le compte-rendu du conseil municipal précédent a été approuvé à l'unanimité, aucune observation n'a été formulée.

Puis les conseillers municipaux, ont délibéré favorablement pour

- Désigner 2 nouveaux représentants aux GAL Groupe d'Action Locale (Leader)
Cécile Feron a été nommée comme titulaire et Christian Minot comme suppléant.
- Actualiser le prix du repas scolaire à la rentrée 2026/2027
Convivio, le prestataire fournissant les repas de la cantine nous a informé de son augmentation de tarifs applicable à compter du mois de septembre. Celle-ci s'élève à 0,85%. Cette hausse sera répercutée sur le prix des repas facturés aux familles.

| | 2025/2026 | 2026/2027 |
|--|-----------|-----------|
| Prix d'un repas adulte | 5,15 | 5,19 |
| Prix d'un repas enfant (occasionnel) | 5,06 | 5,10 |
| Prix par enfant par trimestre (Gonneville) | 213,00 | 215,00 |
| Maintien de la réduction de 10 € pour 2 enfants, 20 € pour 3 enfants et 30 € pour 4 enfants (sous réserve de domiciliation à Gonneville) | | |
| Prix par enfant par trimestre (Hors Commune) | 228,00 | 230,00 |
| Prix du repas à rembourser en cas de maladie | 4,43 | 4,47 |
| Prix du repas pour un enfant non-inscrit | 6,00 | 6,05 |

Un règlement par prélèvement mensuel sera proposé aux familles. En cas de refus, seul le règlement trimestriel sera possible (règlement par chèque via la trésorerie).

Le nombre de jours d'absence à partir duquel un remboursement des repas serait effectué est ramené de 3 jours à 2 jours.

Le règlement intérieur de la cantine sera joint au dossier d'inscription et devra être signé par les parents.

- Constitution de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Christian Minot a été nommé comme titulaire et Blandine Opsomer comme suppléante.